



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 2979

Texte de la question

M. Andre Durr appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les difficultes rencontrees par les centres d'hebergement et de readaptation sociale (CHRS) du Bas-Rhin, d'une part, pour obtenir les financements necessaires a leur bon fonctionnement, d'autre part, pour accueillir, faute de places en nombre suffisant, de nombreuses personnes ou familles en grande difficulte. En ce qui concerne les problemes de financement, ils proviennent essentiellement de ce que les incidences financieres des avenants a la convention collective s'appliquant au personnel de ces etablissements, bien qu'agreees par son ministere, ne sont pas prises en compte dans l'evolution de l'enveloppe departementale de credits mise a la disposition de la direction departementale des affaires sanitaires et sociales chargee de fixer les dotations de financement de ces structures. Or les charges de personnel representent generalement pres de 80 p. 100 des budgets de ces etablissements. S'agissant de depenses obligatoires et incompressibles, l'insuffisance actuelle de financement conduit ces etablissements a s'installer dans une situation de deficit structurel et chronique hypothecant l'avenir de ces institutions dont l'importance dans le contexte socio-economique actuel n'est plus a demontrer. Par ailleurs, les services de la direction departementale des affaires sanitaires et sociales viennent d'elaborer un rapport relatif au schema departemental des CHRS dans le Bas-Rhin. L'etude realisee demontre que, comparativement a d'autres departements, le Bas-Rhin connait un certain sous-equipement en places et qu'un minimum de quatre-vingt-dix lits supplementaires seraient necessaires pour permettre a des personnes ou familles relevant de telles structures de pouvoir y etre effectivement accueillies. Actuellement, mis a part l'accueil de refugies ou de Francais rapatries, l'ensemble des CHRS du departement ne represente que cent quatre-vingt-treize places. Il souhaiterait connaitre, d'une part, de quelle maniere il est envisage d'assainir la situation financiere de ces etablissements et, d'autre part, si des moyens financiers nouveaux peuvent etre degages afin de doter le departement du Bas-Rhin d'un nombre de places repondant aux besoins actuels.

Texte de la réponse

Certains centres d'hebergement et de readaptation sociale connaissent actuellement des difficultes financieres. Afin de pallier ces difficultes, le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, a demande a ses services d'etudier la repartition des credits constitues en reserve nationale, pour harmoniser les moyens au niveau des departements, dans le but de retablir un fonctionnement normal pour les etablissements en cause. Les directions departementales des affaires sanitaires et sociales concernees ont ete avisees des possibilites de dotation supplementaire, qu'elles ont ete chargees, le cas echeant, de repartir en fonction des besoins des etablissements. De plus, une mission conjointe de l'inspection generale des affaires sociales et de l'inspection generale des finances a ete chargee d'examiner l'origine et l'ampleur des difficultes financieres rencontrees par ces etablissements. Elle doit remettre ses conclusions prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Durr André](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2979

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 juin 1993, page 1759

Réponse publiée le : 25 octobre 1993, page 3653